

2019

RAPPORT ANNUEL

Service Public de l'Assainissement Collectif



SIAEPA
du Cubzadais Fronsadais

SIAEPA du Cubzadais Fronsadais
www.siaepa-cf33.fr

CE DOCUMENT EST UNE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS INHÉRENTES AU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT RÉALISÉES :

PAR SOGEDO ET

PAR LE S.I.A.E.P.A. DU CUBZADAIS FRONSADAIS

AU COURS DE L'ANNÉE 2019.

SOMMAIRE

1	LES CHIFFRES DE L'ANNEE	4
2	LES ABONNES	6
2.1	Détail des abonnés au 31/12/2019	6
2.1.1	Taux d'abonnés desservis par l'assainissement collectif	7
2.1.2	Différents types d'abonnés	7
2.1.3	Identification des rejets particuliers	7
2.2	Traitement des demandes	8
2.3	Réclamations	8
3	STATIONS DE TRAITEMENT	9
3.1	Suivi des indicateurs de qualité	9
3.1.1	COonnaissance des rejets au milieu naturel	9
3.1.2	Connaissance des réseaux de collecte	10
3.2	Suivi des consommables	11
3.2.1	Consommations énergétiques	11
3.2.2	Ensemble des sous-produits	11
3.3	Bilan annuel des stations d'épuration	12
3.3.1	Conformités 2019	12
3.3.2	Station d'épuration de Cavignac	14
3.3.3	Station d'épuration de Cubzac les Ponts	15
3.3.4	Station d'épuration de Fronsac	17
3.3.5	Station d'épuration de Galgon	18
3.3.6	Station d'épuration de Lugon et l'Île du Carney	19
3.3.7	Station d'épuration de Périssac	20
3.3.8	Station d'épuration de Peujard	21
3.3.9	Station d'épuration de Prignac et Marcamps	22
3.3.10	Station d'épuration de Saint Romain la Virvée	23
3.3.11	Station d'épuration de Vérac	24
3.3.12	Station d'épuration de Villegouge	25
4	INTERVENTIONS ET TRAVAUX	26
4.1	Interventions SOGEDO	26
4.1.1	Interventions sur les ouvrages	26
4.1.2	interventions sur les réseaux	27
4.2	Travaux SIAEPA	29
4.2.1	Renouvellement des réseaux	29
4.2.2	Extensions de réseaux	29
4.2.3	Autres travaux	29
4.3	Bilan des interventions de l'année	30
5	TARIFICATION DE L'EAU	31
5.1	Prix de l'eau	31
5.1.1	Les modalités de tarification	31
5.1.2	Le prix de l'eau	31
5.1.3	Présentation d'une facture	32

5.2	Facturation	33
5.2.1	Taux d'impayés	33
5.2.2	Gestion des abonnés.....	33
5.2.3	Taux de réclamations.....	34
5.2.4	Ecrêtements et dégrèvements.....	34
5.3	Redevances AEAG	35
6	<i>BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA.....</i>	35
6.1	Etat de la dette.....	35
6.1.1	Autofinancement et capacité d'emprunt	35
6.1.2	Durée d'extinction de la dette	35

1 LES CHIFFRES DE L'ANNEE

Domaine	Indicateurs spécifiques	Unité	2018	2019	Evolutions
Gestion patrimoniale	Nombre de stations d'épuration	-	11	11	-
	Nombre de postes de relèvement	-	109	109	-
	Linéaire Réseau Gravitaire	ml	216 526	218 122	+0.74%
	Linéaire Réseau Refoulement	ml	61 646	61 925	+0.45%
	Indice de connaissance des réseaux	%	85	85	-
	Indice de connaissance des rejets directs au milieu naturel	%	80	80	-
	Nombre de secteurs nécessitant un curage fréquent par 100 km de réseau	-	4.2	4.6	+10.09%
	Conformité des performances épuratoires (*)	-	92%	83.3 %	-9.5%
	Nombre de stations conformes (*)	Nb	10	5	-50%
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	%	0.09	0.18	+100%
Continuité du service	Taux de débordement des effluents chez les usagers	Nb /1000 hab	0.03	0.0	-100%
	Linéaire de curage réalisé	ml	27 965	30 837	10.27%
	Volumes Assainissement facturés	m3/an	1 348 075	1 430 861	+6.14%
	Volumes traités	m3/an	1 835 237	1 866 470	+1.70%
	Consommation par abonné	m3/an	98.8	101.3	+2.5%
	Boues traitées	T de ms	501	569.9	13.83%
	Conformité de la filière boues	%	100%	100%	-
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	13 650	14 126	+3.49%
	Nombre d'abonnés domestiques	-	13 647	14 123	+3.49%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.66	3.14	21.93%
	Taux de réclamations	-	0.07	0.21	+189.89%
	Prix de l'Assainissement pour 120 m3	€TTC / m3	3.049	3.096	+1.54%

(*) le taux de conformité est apprécié au regard de l'acte individuel.

Le taux de conformité des stations vis à vis des prescriptions issues de la Directive ERU est de 100 %.

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur.

Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2019
Indicateurs descriptifs des services d'assainissement					
D201.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	INSEE	31 162
D202.0	Réseau	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	Collectivité	4
D203.0	Boue	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	SOGEDO	569.9
D204.0	Abonnés	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€ TTC / m ³	SOGEDO	3.096
Indicateurs de performance					
IP201.1	Abonnés	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Collectivité	62
IP202.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	85
P203.3	Collecte	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	100
P204.3	Epuration	Conformité des équipements d'épuration aux prestations nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	100
P205.3	Epuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	100
IP206.3	Boue	Taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées lors des filières conformes à la réglementation	%	SOGEDO	100
IP207.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€ / m ³ facturé	SOGEDO	0.023
IP251.1	Abonnés	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb / 1000 habitants desservis	SOGEDO	0.00
IP252.2	Réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb / 100km	SOGEDO	4.6
IP253.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	%	Collectivité	0.18
P254.3	Epuration	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	DDTM	83.3%
IP255.3	Collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Unité	SOGEDO	80
IP256.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	21
IP257.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Service d'eau potable	3.14
IP258.1	Abonnés	Taux de réclamations	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	0.21

2 LES ABONNES

2.1 DETAIL DES ABONNES AU 31/12/2019

Le nombre d'abonnés par commune est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	Population	ASSAINISSEMENT						DIVERS		
		Collectif			Non collectif			Abonné avec ressource privée	Communaux exonérés spanc	ctr "jardin"
		2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution			
Asques	469	70	72	2,86%	145	148	2,07%		2	5
Val de Virvée	3519	662	670	1,21%	838	842	0,48%	5	6	8
Cadillac en Fronsadais	1264	548	562	2,55%	26	27	3,85%	1	1	1
Cavignac	2080	745	786	5,50%	163	171	4,91%		1	12
Cézac	2604	245	251	2,45%	773	771	-0,26%		2	4
Cubnezais	1524	404	444	9,90%	247	259	4,86%		3	1
Cubzac les Ponts	2491	926	942	1,73%	195	198	1,54%	3	5	6
Fronsac	1187	285	283	-0,70%	268	271	1,12%	1	4	5
Galgon	3065	850	890	4,71%	566	579	2,30%		2	12
Gauriaguet	1297	263	288	9,51%	279	286	2,51%		1	3
La Lande de Fronsac	2436	555	580	4,50%	485	484	-0,21%		3	5
La Rivière	424	69	68	-1,45%	116	118	1,72%		3	1
Lugon et l'île du Carney	1304	489	496	1,43%	134	131	-2,24%		2	5
Marsas	1226	169	174	2,96%	310	314	1,29%		1	6
Mouillac	97				37	40	8,11%			
Perissac	1215	169	171	1,18%	348	350	0,57%		3	5
Peujard	2200	726	741	2,07%	113	113	0,00%	1	11	5
Saillans	407				182	181	-0,55%		1	11
St Aignan	216				113	111	-1,77%		1	6
St André de Cubzac	11627	4433	4639	4,65%	924	918	-0,65%	8	20	49
St Genès de Fronsac	802				323	345	6,81%			11
St Germain la Rivière	391	24	25	4,17%	141	143	1,42%		2	4
St Gervais	1896	589	607	3,06%	162	165	1,85%	2	4	7
St Laurent d'Arce	1474	163	166	1,84%	443	453	2,26%		2	6
St Michel de Fronsac	526	80	80	0,00%	169	171	1,18%		1	6
St Romain la Virvée	897	193	200	3,63%	190	189	-0,53%		1	7
Tarnes	333				125	126	0,80%		2	
Vérac	937	64	58	-9,38%	314	318	1,27%		2	7
Villegouge	1286	210	219	4,29%	361	368	1,94%	1	2	6
Virzac	1117	308	322	4,55%	160	162	1,25%		3	2
Marcenais	790				343	349	1,75%			10
Prignac et Marcamps	1408	389	392	0,77%	257	256	-0,39%	1	4	3
TOTAUX	52509	13628	14126	3,65%	9250	9357	1,16%	23	95	219

2.1.1 TAUX D'ABONNES DESSERVIS PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nombre d'abonnés eau des communes avec 1 réseau d'assainissement : 22 645

Nombre d'abonnés assainissement : 14 126

Taux : $14\,126 / 22\,645 = 62.38\%$

En effectuant le calcul sur la base des documents de zonage d'assainissement en vigueur, le taux passe à environ **82%**.

2.1.2 DIFFERENTS TYPES D'ABONNES

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, nous définissons différents types d'abonnés :

- Abonnés domestiques et assimilés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement,
- Abonnés spéciaux dont la Taxe Contre Valeur Pollution est perçue directement par l'Agence de l'Eau,

Un abonné est raccordable lorsqu'un réseau de collecte des eaux usées passe à proximité de sa propriété.

2.1.3 IDENTIFICATION DES REJETS PARTICULIERS

Les abonnés de type "industriel" raccordés et susceptibles d'avoir une influence significative sur le fonctionnement du système d'assainissement sont :

Etablissement	Activité	Charge polluante rejetée (kg DBO ₅ /j)	Caractéristiques de l'effluent	Volume rejeté (m ³ /an)	Date de convention spéciale de rejet
CUSENIER	Vinification	80 kg/j	Eaux de lavage	14 362	21/12/2009
Commune de St Mariens	Domestique + laverie	Théorique 15 kg/j	Commune	24 282	17/11/2005
Géant	Grande Distribution	Théorique 14.4 kg/j	Eaux de lavage	7 130	07/09/2012
Jaillance Brouette	Vinification	6.56 kg/j	Eaux de lavage	755	15/07/2013

2.2 TRAITEMENT DES DEMANDES

Le tableau suivant est une synthèse de l'activité liée à la relation clientèle : (concerne l'assainissement exclusivement)

Traitement des demandes des abonnés	Réclamations 2018	Réclamations 2019
Abonnements / Résiliations :	0	0
Facturation :	0	1
Problèmes techniques :	1	2
Travaux réalisés par SOGEDO :	0	0
TOTAL	1	3

2.3 RECLAMATIONS

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celle relatives au niveau des prix.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un **indicateur de performance** défini par le nombre de réclamations écrites rapporté pour 1000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2019
Nombre de réclamations écrites	3
Nombre d'abonnés	14 126
Taux	0.21

3 STATIONS DE TRAITEMENT

3.1 SUIVI DES INDICATEURS DE QUALITE

3.1.1 CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL

Afin de recenser et corriger les rejets inopinés d'effluents non traités directement au milieu naturel, un **indicateur de performance**, dont la valeur est comprise entre 0 et 120, a été défini sur les critères suivants :

Indicateur	Définition
Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<p>➤ Etape A : Eléments communs à tous les types de réseaux:</p> <ul style="list-style-type: none">+ 20 : Localisation des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte non raccordés, déversoirs d'orage, trop-pleins de poste de refoulement)+ 10 : Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)+ 20 : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement+ 30 : Réalisation de mesures de débit et pollution sur ces rejets+ 10 : Présentation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration+ 10 : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur ceux-ci <p>Eléments suivants pris en compte si Etape A > 80 points</p> <p>➤ Etape B : Pour les secteurs équipés (même partiellement) en réseaux séparatifs</p> <ul style="list-style-type: none">+ 10 : Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total <p>➤ Etape C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p> <ul style="list-style-type: none">+ 10 : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

Indice de la connaissance des rejets au milieu naturel	2019
Localisation des points de rejets potentiels	80

Les données nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau et à la limitation de la pollution directement rejetée au milieu naturel ne peuvent être obtenues que par la réalisation d'un diagnostic très précis du réseau de collecte.

3.1.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX DE COLLECTE

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,...), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <u>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau</u> les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	10
Lorsque les matériaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau .	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	100%	5
A ce stade du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau .	non	0
Lorsque l'altimétrie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'altimétrie des canalisations est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	11%	0

+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	oui	10
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	non	0
Nombre de points total obtenus			85

3.2 SUIVI DES CONSOMMABLES

3.2.1 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

	2018	2019	Evolution
TOTAL STEP	1 544 886	1 683 446	+8.97%
TOTAL POSTES DE REFOULEMENT	619 129	610 245	-1.43%
TOTAL STEP ET POSTES	2 164 015	2 293 691	+5.99%

3.2.2 ENSEMBLE DES SOUS-PRODUITS

- Produits de dégrillage et tamisage

La quantité de ces produits ne cesse d'augmenter, surtout du fait de l'installation de tamisage en entrée des stations d'épuration.

Les produits sont évacués par SITA vers des sites agréés.

- Graisses

Les graisses des différentes stations du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectées et traitées sur la station de Porto.

Il n'y a pas eu d'apport de graisses extérieures à la collectivité.

- Sables

Les sables des différentes stations du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectés et lavés à la Station de Porto.

Les sables lavés sont évacués par l'entreprise PENA. Compte tenu de leurs caractéristiques, SOGEDO prévoit leur utilisation en remblai de fouille de branchement.

- Produits de curage

Les produits de curage des réseaux du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectés puis lavés à la Station de Porto.

Les premiers refus sont évacués par l'entreprise PENA. Les autres refus sont traités comme des sables.

Il n'y a pas eu d'apports extérieurs au SIAEPA.

3.3 BILAN ANNUEL DES STATIONS D'EPURATION

3.3.1 CONFORMITES 2019

STATION	CONFORMITE 2019 (conformité européenne ERU)				
	Filière eau	Filière Boues	Collecte	Equipement	Performance
PORTO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
PEUJARD	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
CAVIGNAC	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
LUGON	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
GALGON	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
FRONSAC	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
ST ROMAIN LA VIRVEE	100 %		100 %	100 %	100 %
PERISSAC	100 %		100 %	100 %	100 %
VILLEGOUGE	100 %		100 %	100 %	100 %
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	100 %		100 %	100 %	100 %
VERAC	100 %		100 %	100 %	0 %
TOTAL pondéré	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Les conformités à la Directive ERU sont complétées par des conformités locales, relatives aux arrêtés préfectoraux portant prescriptions spécifiques.

La conformité est jugée par le taux de bilan conforme pondéré par la charge de pollution traitée (valeur DBO5 entrante).

STATION	CONFORMITE 2019 (conformité locale AP)		
	Charge entrante DBO5	Nombre de bilans conformes/nombre de bilans	Taux de conformité
PORTO	1 044	20/24	83.3%
PEUJARD	161	11/12	91.7%
CAVIGNAC	143	8/12	66.7%
LUGON	120	8/12	66.7%
GALGON	78	11/12	91.7%
FRONSAC	57	2/2	100%
ST ROMAIN LA VIRVEE	16	1/1	100%
PERISSAC	8	0/1	0%
VILLEGOUGE	39,1	1/1	100%
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	44	0/2	0%
VERAC	18,5	0/1	0%
TOTAL (pondéré)			83.3%

3.3.2 STATION D'EPURATION DE CAVIGNAC

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2017/2018
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	146 742	142 841	-2.66%
Débit moyen journalier (m3/j)	402	391	-2.74%
Volume by-passé (m3/an)	4 205	223	-94.70%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	280	292	+4.29%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	635	619	-2.52%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	132.75	323.50	2.47	115.5	30.77	3.22
Sortie Station	3.66	24.31		5.84	8.55	0.79
Rendement épuratoire	97%	92%		95%	72%	76%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0%
Nombre de bilans conformes	NC	8	-

Les résultats sont conforme excepté pour les paramètres ammonium et orthophosphate pour lesquels les moyennes annuelles ont été dépassées. La station est en surcharge hydraulique et organique la majeure partie de l'année, ce qui explique ces dépassements.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2018	2019	2018/2019
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	3 039	3 213	5.73%
Concentration g/l	9.60	9.30	-3.12%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	29.46	30.01	1.87%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

3.3.3 STATION D'EPURATION DE CUBZAC LES PONTS

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	917 871	997 621	+8.69%
Débit moyen journalier (m3/j)	2 515	2 540	+0.99%
Volume by-passé (m3/an)	36 012	55 961	+55.4%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	1 577	1 916	+21.5%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	3 630	3 724	+2.59%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	1043.53	2311.65	2.22	1008.97	239.16	26.65
Sortie Station	51.36	197.07		70.05	65.84	11.42
Rendement épuratoire	95%	91%		93%	72%	57%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%		

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	24	24	-
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	24	24	-
Nombre de bilans conformes	NC	20	-

On note régulièrement des dépassements de la norme en MES, liés à des départs de boues par surcharges hydrauliques et organiques. Les travaux d'extension en cours amélioreront la situation.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2018	2019	2017/2018
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	17 809	19 812	11.25%
Concentration g/l	20	21.20	6%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	356.18	430.02	20.73%
Nombre d'analyses effectuées	7	6	-14.29%
Taux de conformité	100%	100%	-
Destination des boues	AES	AES	-
Quantité de boues évacuées selon une filière conforme (T de MS)	501.38	569.58	13.6%

Produits externes	2018	2019	2018/2019
Boues des autres stations d'épuration en M3	6 637	7 295	9.91%
Matières de vidanges en M3	5 890	5 791	-1.68%
Refus de dégrillage (tonnes/an)	24	85	253.83%
Sable en (m3/an)	39	85	120.40%
Graisses en (m3/an)	24	24	-

La station reçoit également depuis septembre 2007 des matières de vidange ainsi que des graisses extérieures. L'apport des matières de vidange est assez conséquent (en pollution autant qu'en volume) contrairement à celui des graisses.

Pour 2019, la station a reçu un volume de 5 791 m3 de matières de vidange.

Produits de traitement	2018	2019	2018/2019
Polymères (kg/an)	16 000	16 800	5%

➔ RECHERCHE EAUX CLAIRES PARASITES

A l'aide de la sectorisation du réseau d'assainissement, Sogedo surveille le fonctionnement du parc de poste de refoulement et entreprend des recherches d'entrée d'eaux claires parasites sur le réseau. Les rapports d'inspection sont fournis régulièrement.

➔ SYSTEME DE COLLECTE

Votre système de collecte est caractérisé par les données suivantes :

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume déversé au milieu naturel au niveau des DO et TP du réseau soumis à autosurveillance (m3/an) = A1	0	0	-
Volume by-passé en entrée de STEP (m3/an) = A2	36 012	55 961	55.40%
Volume traité par la STEP (m3/an) = A3	917 871	997 621	8.69%
Volume facturé Secteur de Porto	743 077	803 657	8.15%
Eaux claires parasites collectées = ECL = A1+A2+A3-Volume facturé	210 806	249 925	18.56%
% Eaux claires parasites collectées : ECL / (A1+A2+A3)	22%	24%	7.34%

3.3.4 STATION D'EPURATION DE FRONSAC

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	41 070	50 841	23.79%
Débit moyen journalier (m3/j)	113	139	23.01%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	82	112	36.59%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	183	223	21.86%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	60.54	126.44	2.09	48.57	10.88	1.26
Sortie Station	0.24	2.83		0.29	0.37	0.02
Rendement épuratoire	100%	98%		99%	97%	98%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	2	2	-
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	2	2	-
Nombre de bilans conformes	NC	2	-

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2018	2019	2018/2019
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	1 356	2 072	52.80%
Concentration g/l	7.80	7.3	-6.41%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	10.53	15.14	43.78%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	-
Taux de conformité	100%	100%	-
Destination des boues	Porto	Porto	

3.3.5 STATION D'EPURATION DE GALGON

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	116 683	106 835	-8.44%
Débit moyen journalier (m3/j)	320	293	-8.44%
Volume by-passé (m3/an)	Non mesuré	Non-mesuré	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	183	179	-2.19%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	625	618	-1.12%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	109.68	311.5	2.84	112.62	19.81	2.19
Sortie Station	1.86	12.10		5.67	2.53	0.23
Rendement épuratoire	98%	96%		95%	87%	90%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	-
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	-
Nombre de bilans conformes	NC	11	-

La station a présenté des résultats conformes pour 11 bilans sur 12.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2018	2019	2018/2019
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	3 308	3 406	2.96%
Concentration g/l	8.90	9.00	1.12%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	28.87	30.60	5.99%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

3.3.6 STATION D'EPURATION DE LUGON ET L'ILE DU CARNEY

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	217 529	214 113	-1.57%
Débit moyen journalier (m3/j)	596	587	-1.51%
Volume by-passé (m3/an)	100	721	+621%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	320	351	+9.69%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	1 125	1 279	+13.69%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	145.98	376.51	2.58	151.73	42.02	4.36
Sortie Station	1.8	13.72		1.36	1.71	0.69
Rendement épuratoire	99%	96%		99%	96%	84%
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	-
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	-
Nombre de bilans conformes	NC	8	-

La station a présenté des résultats conformes pour 8 bilans sur 12. Le dépassement des valeurs pour PO_4^{3-} entraîne une dégradation du milieu récepteur pour les paramètres phosphorés.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2018	2019	2018/2019
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	5 574	6 351	13.94%
Concentration g/l	9.00	7.3	-18.89%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	48.86	45.52	-6.84%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	-
Taux de conformité	100%	100%	-
Destination des boues	Porto	Porto	-

3.3.7 STATION D'ÉPURATION DE PERISSAC

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	20 284	17 553	-13.46%
Débit moyen journalier (m3/j)	56	48	-14.29%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	34	35	+2.94%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	99	75	-24.24%

* : Pour les petites unités d'épuration, les volumes traités ne sont pas mesurés. Les volumes sont des estimations avec les débits des pompes.

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	15.79	32.59	2.06	1.5	4.14	0.37
Sortie Station	2.67	8.16		0.41	3.34	0.44
Rendement épuratoire	83%	75%		73%	19%	-
Rendement minimum exigé	60%	60%		40%	-	-

Le résultat du bilan montre un dépassement de la valeur réhibitoire en DBO5, la station est donc non conforme pour 2019. Les travaux de réhabilitation des lits de roseaux n'ont pas permis de rétablir un traitement efficace de la station.

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	0	1	100%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	0	1	100%

➤ FILIERE BOUES

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux.

3.3.8 STATION D'EPURATION DE PEUJARD

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	231 153	215 852	-6.62%
Débit moyen journalier (m3/j)	633	591	-6.64%
Volume by-passé (m3/an)	14 883	30 533	+105.15%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	401	391	-2.49%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	811	763	-5.92%

L'augmentation du volume by-passé est cohérente avec la pluviométrie et le volume d'eaux parasites collectées.

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	226.89	580.17	2.56	257.45	48.37	5.15
Sortie Station	9.31	30.78		8.13	5.28	1.31
Rendement épuratoire	96%	95%		97%	89%	75%
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	-
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	-

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2018	2019	2018/2019
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	5 250	5 482	4.42%
Concentration g/l	8.50	9	5.88%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	44.72	47.32	5.82%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	-
Taux de conformité	100%	100%	-
Destination des boues	Porto	Porto	-

Produits de traitement	2018	2019	2018/2019
Polymères (kg/an)	280	310	+46.43%

3.3.9 STATION D'EPURATION DE PRIGNAC ET MARCAMPS

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2017/2018
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	57 257	53 986	-5.71%
Débit moyen journalier (m3/j)	157	148	-5.73%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	124	119	-4.03%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	223	207	-7.17%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	44.2	99.58	2.25	42.03	12.89	1.59
Sortie Station	0.87	11.23		7.89	2.37	0.78
Rendement épuratoire	98%	89%		81%	82%	51%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	60%	-

Les capacités épuratoires de la station permettent de respecter les rendements exigés.

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2017	2018	2017/2018
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	2	2	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	2	2	0%

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Une bathymétrie a été réalisée en 2017 indiquant une charge de boues de 18% dans le premier bassin, 17% dans le deuxième, 21% dans le troisième et 20% dans le quatrième.

Les ragondins endommagent fortement les différentes digues encadrant les bassins. La Mairie de PRIGNAC ET MARCAMPS s'occupe du piégeage.

3.3.10 STATION D'EPURATION DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	31 360	29 345	-6.43%
Débit moyen journalier (m3/j)	86	80	-6.98%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	52	56	7.69%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	133	135	1.5%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	14.60	26.8	1.83	6.80	5.2	0.6
Sortie Station	0.13	2.28		0.33	4.07	0.77
Rendement épuratoire	99%	91%		95%	21%	-
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux.

Les roseaux sont faucardés.

Il faudrait d'ici 1 à 2 ans prévoir l'évacuation de ces boues et leur élimination certainement par compostage

3.3.11 STATION D'EPURATION DE VERAC

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Débit moyen journalier (m3/j)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Volume by-passé (m3/an)	-	-	

Il n'y a aucun moyen de mesurer les volumes entrants et sortants de la station puisque son fonctionnement est intégralement gravitaire.

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	18.5	29.2	1.58	9.40	4.2	0.4
Sortie Station	0.37	4.92		1.04	0.46	0.21
Rendement épuratoire	98%	83%		89%	89%	51%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont stockées dans les lagunes en fond de bassin.

3.3.12 STATION D'EPURATION DE VILLEGOUGE

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	22 493	37 483	+66.64%
Débit moyen journalier (m3/j)	62	49	+26%
Volume by-passé (m3/an)	0	-	-

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	39.10	93.80	2.40	63.40	9	0.90
Sortie Station	0.33	5.77		2.99	0.01	0.31
Rendement épuratoire	99%	94%		95%	100%	66%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Depuis les travaux de modification des lagunes faits en 2006, les boues s'accumulent normalement au fond des bassins.

L'exploitant a effectué une bathymétrie à l'automne 2017 qui ne conclut pas sur la nécessité de curer les lagunes (17 à 19% de boues).

L'ancien silo à boues de la station d'épuration de Lugon va être installé à Villegouge. L'objectif est de pomper les boues des bassins et de les laisser s'épaissir dans le silo avant d'être pompé et envoyer sur la station d'épuration de Porto. Des essais seront engagés en 2020.

4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX

4.1 INTERVENTIONS SOGEDO

4.1.1 INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES

Programme de renouvellement

La liste des interventions présentée ci-dessous correspond au remplacement des matériels obsolètes ou défectueux prévu dans le cadre du plan de renouvellement programmé concernant les ouvrages d'assainissement.

Ces interventions ont été effectuées au cours de l'année à la charge de SOGEDO.

Lieu	Description de l'opération	Nature	Montant € HT
Station d'épuration			
Step Porto	Remplacement de la roue aéroflot	Programme	800
Step Porto	Remplacement des roues de pompes 1 et 3	Programme	1 800
Step Porto	Remplacement du moteur de la pompe polymère	Programme	1 000
Step Porto	Remplacement de l'extracteur d'air du local matières de vidange	Programme	591
Step Porto	Remplacement du moteur de la pompe de relevage 3	Programme	2 000
Step Porto	Remplacement de la pompe vide cave du tromel	Programme	510
Step Cavignac	Remplacement de la turbine du bassin d'aération	Programme	12 000
Poste de refoulement			
PR Bouchet	Remplacement de la pompe 1	Programme	1 000
PR Bouchon	Remplacement du démarreur de la pompe 1	Programme	1 000
PR Conseillant	Remplacement de la roue de la pompe 1	Programme	1 800
PR Eglise - Gauriaguet	Remplacement de la pompe 2	Programme	2 700
PR Lavoir – St Laurent	Remplacement de la pompe 1	Programme	1 700
TOTAL			26 901

Interventions en garantie

La liste des interventions présentée ci-dessous correspond au remplacement des matériels obsolètes ou défectueux non prévu dans le cadre du plan de renouvellement programmé concernant les ouvrages d'assainissement. Ils entrent dans le cadre des opérations dites de garantie de renouvellement et sont à la charge de SOGEDO.

Sans objet en 2019.

4.1.2 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX

Opérations de curage

De manière à assurer un écoulement optimal des effluents, un curage préventif a été réalisé comme suit :

Curage préventif	2018	2019	Evolution 2018/2019
Réseau			
Eaux usées (ml)	27 965	30 837	+10.27%
TOTAL	27 965	30 837	+10.27%
Ouvrages singuliers			
Postes de relèvement (nb) *	210	246	+17.14%
TOTAL	210	246	+17.14%

(*) Les postes de refoulement peuvent être curés entre 2 et 5 fois par an suivant leur type et leur taux d'encrassement. Depuis la mise en place de l'ISO 9001, cette valeur est suivie précisément sur chaque site de traitement (anciennement estimée dans les RAD).

Commune	Linéaires curés (km)
Cubzac les Ponts	6 470
Gauriaguet	1 487
Prignac et Marcamps	1 635
Saint André de Cubzac	16 760
Val de Virvée	4 485
TOTAL	30 837

Certains secteurs présentent de fréquents problèmes d'écoulement et nécessitent un curage systématique plusieurs fois dans l'année.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, les secteurs de collecte des eaux usées (unitaires ou séparatifs EU) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) font l'objet d'un **indicateur de performance** présenté ci-dessous :

Nbre de secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	2018	2019	Evolution 2018/2019
Nombre de secteurs recensés	9	10	11.11%
Linéaire réseaux séparatifs et unitaires (km)	216	218	0.93%
Indice	4.4	4.6	10.09%

Opérations de désobstruction

Certains désordres sur le réseau de collecte ont nécessité une intervention ponctuelle et rapide. Un récapitulatif des interventions menées cette année est présenté ci-dessous :

Désobstructions	2018	2019	Evolution 2018/2019
Eaux usées (nb)	4	9	125%
Branchements EU (nb)	80	43	-46.25%
TOTAL	84	52	-38.1%

Débordements chez les usagers

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, sont recensés les débordements et inondations d'effluents chez les usagers. Ils sont mesurés par un **indicateur de performance** défini par le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ramené au millier d'habitants desservis :

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2018	2019	Evolution 2018/2019
Demandes d'indemnisation	1	0	-100%
Nombre d'habitants desservis (donnée INSEE)	29 979	31 162	3.39%
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0.03	0.00	-100%

4.2 TRAVAUX SIAEPA

L'ensemble des travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement ou des extensions du réseau en 2019 est présenté ci-après :

4.2.1 RENOUELEMENT DES RESEAUX

Réhabilitations réseau		Linéaire (ml)
Saint André de Cubzac – Chemin de Terrefort	Restructuration en Ø 400	1129 ml
Saint André de Cubzac – Chemin de Terrefort	Restructuration en Ø 315	231 ml
Saint André de Cubzac – Chemin de Terrefort	Renouvellement en Ø 200	20 ml
TOTAL		1 380

4.2.2 EXTENSIONS DE RESEAUX

Travaux d'extension du réseau d'assainissement		Linéaire (ml)
Gauriaguet Rue de la Grosse Pierre	PVC 200 gravitaire	180 ml
Gauriaguet Rue de la Grosse Pierre	PVC 90 refoulement	180 ml
TOTAL		360 ml

4.2.3 AUTRES TRAVAUX

Autres nouveaux réseaux		Linéaire (ml)
Cubnezais – Domaine de Marengo	PVC 200 gravitaire	306 ml
Gauriaguet – Lotissement Carbon	PVC 200 gravitaire	263 ml
Gauriaguet – Lotissement Le Clos de Chabanet	PVC 200 gravitaire	138 ml
TOTAL		707 ml

4.3 BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2018	2019
Renouvellement branchements	3	89
Extensions de réseaux (km)	5.525	1.307
Renouvellement de réseaux (km)	0.527	1.380

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne sur 5 ans
Branchements	0	0	7	3	89	25
Extension	7.262	5.525	8.242	3.021	1.307	4.053
Renouvellement	0	0.527	0	0.022	1.380	0.386

Indicateurs des réseaux de distribution	2018	2019
Longueur du réseau gravitaire en km	217	218.12
Longueur du réseau de refoulement en km	62	61.93
Longueur total du réseau en km	279	280.05
Taux moyen d'extension du réseau sur 5 ans (%)	2.47%	1.86%
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (%)	0.09%	0.18%

5 TARIFICATION DE L'EAU

5.1 PRIX DE L'EAU

5.1.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

Le prix de l'eau vendue à l'abonné comprend :

- le prix de vente par le délégataire (part SOGEDO) correspondant aux charges de fonctionnement du service ;
- un complément au prix délégataire (part collectivité), reversé à la collectivité par le fermier, pour permettre d'amortir les charges de construction des ouvrages (création, renouvellement,...) ;
- des redevances et taxes telles que celles de l'Agence de l'Eau ou TVA.

La facturation est semestrielle et le relevé des compteurs s'effectue une fois par an en général en septembre ou octobre.

La facture émise au début de la 1^{ère} période, en novembre ou décembre, comprend une prime fixe concernant le semestre à venir, ainsi que la consommation indiquée par le compteur, déduction faite de l'estimation facturée le semestre précédent.

La facture émise au début de la 2^{ième} période, en mai ou juin, comprend une prime fixe semestrielle ainsi qu'une estimation d'une partie de la consommation annuelle fixée à 50 % de la consommation de l'année précédente.

5.1.2 LE PRIX DE L'EAU

Par délibération du 12 Novembre 1993, le tarif de type binôme a été mis en place pour les factures d'eau, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Par délibération du 12 décembre 2008, le conseil syndical a renouvelé le contrat d'affermage du service public de l'assainissement pour une durée de 12 ans. Les prix du délégataire s'établissaient à 17,15 € H.T. par an pour la prime fixe et à 0,710 € H.T. par m3 consommé.

Le Conseil Syndical, par délibération en date du 12 décembre 2008 a fixé les tarifs de la collectivité applicables au 1^{er} janvier 2009. La prime fixe annuelle s'élève à 20,00 € H.T. et le m3 consommé à 1,38 € H.T.

Par délibération en date du 23 septembre 2016, les prix ont augmenté de 2% et sont passés à 20,40 € H.T. pour la part fixe et 1,408 € H.T. pour la part variable.

5.1.3 PRESENTATION D'UNE FACTURE

Détail de la facturation (tarifs applicables au 1er janvier 2018 et au 1^{er} janvier 2019) :

INDICATEURS FINANCIERS
SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS
SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

<u>Service de l'Assainissement</u>	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/19	01/01/19	Ecart %	01/01/18	01/01/19
<u>SOGEDO EXPLOITATION</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	19.500 €	19.993 €	2.5%	19.500 €	19.993 €
Consommation (m ³)	120	0.781 €	0.820 €	5.0%	93.720 €	98.406 €
<u>COLLECTIVITE</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	20.400 €	20.400 €	0.0%	20.400 €	20.400 €
Part Collectivité (m ³)	120	1.408 €	1.408 €	0.0%	168.960 €	168.960 €
<u>TIERS</u>						
Agence de l'Eau Modernisation des réseaux de collecte (m ³)	120	0.250 €	0.250 €	0.0%	30.000 €	30.000 €
TVA		10%	10%		33.2580 €	33.7759 €
MONTANT TTC DE LA FACTURE				0.1%	365.838 €	371.535 €
MONTANT TTC DU M³ HORS PRIME FIXE				0.0%	2.573 €	2.726 €
MONTANT TTC DU M³ AVEC PRIME FIXE				0.1%	3.049 €	3.096 €

5.2 FACTURATION

5.2.1 TAUX D'IMPAYES

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrer au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre 2019 portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2018	2019
Nombre de factures émises au 31/12/N-1 :	29 454	30 614
Nombre de factures non soldées au 31/12/N :	844	957
Montant facturé l'année précédente (€) :	4 437 994	4 302 432
Montant impayé au 31/12/17 (€) :	114 364	135 184
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :	2.66	3.14

5.2.2 GESTION DES ABONNES

Gestion des Abonnés	2018	2019	Evolution
Facturation :			
Nb Factures émises :	30 614	31 926	+4.29%
Relances :			
Nb Relances simples :	5 544	5 492	-0.94%
Nb de relances majorées :	2 691	2 800	+4.05%
Contentieux :			
Nombre :	523	292	-44.17%
Montant (part fermière) :	84 662	107 520	+27%

5.2.3 TAUX DE RECLAMATIONS

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celle relatives au niveau des prix.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un **indicateur de performance** défini par le nombre de réclamations écrites rapporté pour 1000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2019
Nombre de réclamations écrites	0
Nombre d'abonnés	14 126
Taux	0

5.2.4 ECRETEMENTS ET DEGREVEMENTS

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels sur la part fermière, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demandes de dégrèvement	2017	2018
Nombre de dossiers traités	7	8
Volume total dégrèvé (m ³) :	2 436	5 505
Montant global du dégrèvement en € (part gestion) :	1 874,00	4 245,62

5.3 REDEVANCES AEAG

Le rapport annuel établi par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2019 est présenté en annexe.

6 BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA

6.1 ETAT DE LA DETTE

La dette au 31/12/2018 est présentée en annexe 1.

La dette au 31/12/2019 est présentée en annexe 1.

L'annuité totale payée au cours de l'exercice 2019 s'élève à 858 777 €.

6.1.1 AUTOFINANCEMENT ET CAPACITE D'EMPRUNT

Pour l'exercice 2019, l'autofinancement brut issu de la section de fonctionnement s'élève à 1 985 785 €. Déduction faite du montant du remboursement du capital, l'autofinancement net est de 1 278 980 €.

6.1.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette est de 21 ans